



Séance ordinaire du Conseil Général du 23 septembre 2021

Madame Kadem Guex, Vice-Présidente, ouvre la séance à 20h02

L'ordre du jour est le suivant :

1. Message du Président
2. Appel
3. Lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance, approbation. Le procès-verbal complet est disponible au bureau communal et sur le site internet communal
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N° 01/2021-2026 concernant les délégations de compétences du Conseil général à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Préavis municipal N° 02/2021-2026 concernant l'arrêté d'imposition 2022. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
7. Nomination d'un (e) délégué (e) et d'un (e) suppléant (e) à l'Ajercos Réseau enfance Cossonay et région
8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
9. Divers et propositions individuelles

1. **Message de la Vice-Présidente**

Madame Kadem Guex souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée pour le premier Conseil de la nouvelle législature.

Elle précise qu'elle remplace le Président Monsieur François Egger et qu'elle est ravie d'être là ce soir et compte sur l'assemblée pour son indulgence.

2. **Appel**

30 membres sur 50 sont présents (11 excusés, 9 absents).

Le quorum requis est atteint, le conseil peut valablement avoir lieu.

3. **Lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance et approbation**

La secrétaire donne lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance qui est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

4. **Admission de nouveaux membres**

Trois personnes demandent leurs admissions, il s'agit de Madame Estella Liniger et de Messieurs Sébastien Chanson et Roland Moll qui sont assermentés et rejoignent le conseil.

5. **Préavis municipal N° 01/2021-2026 concernant les délégations de compétences du Conseil général à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote.**

Monsieur Cédric Dépraz procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 25 août 2021 :

- D'accorder à la Municipalité, autorité exécutive, une autorisation générale de plaider

- D'autoriser la Municipalité d'acquérir et d'aliéner des biens immobiliers, à hauteur d'un montant maximum de CHF 30'000.00 par cas,
- D'autoriser la Municipalité de créer des servitudes foncières sur les terrains communaux
- D'autoriser la Municipalité à engager des dépenses exceptionnelles, à hauteur de CHF 30'000.00 par cas,
- De limiter la validité de ces autorisations pour la durée de la législature 2021-2026

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur David Conne, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

La Vice-Présidente procède au vote et le conseil accepte le préavis à l'unanimité.

6. Préavis municipal n°02/2021-2026 concernant l'arrêté d'imposition 2022.

Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote.

Monsieur Cédric Dépraz procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 25 août 2021 :

- D'accepter de maintenir le taux d'imposition communal à 76% pour l'année 2022
- D'accepter de maintenir les autres impôts communaux à leur niveau actuel.

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur David Conne, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

La Vice-Présidente procède au vote et le conseil accepte le préavis à l'unanimité.

7. Nomination d'un (e) délégué (e) et d'un (e) suppléant (e) à l'Ajercos Réseau enfance Cossonay et région.

Madame Elsa Magnenat se présente avec plaisir vu qu'elle est maman d'un petit garçon de 2 1/2ans qui fréquente l'Ajercos.

Madame Brigitte Dufour-Fallot se présente à son tour comme suppléante.

L'assemblée remercie ces 2 personnes.

8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil

Madame Mary-Laure Etienne nous informe des nouvelles directives liées au Covid et reçues du Canton. Pour toutes locations (grande salle, buvette du foot et Paddock) le pass Covid est obligatoire. Une feuille sera remise au préalable au responsable pour s'assurer que toutes les personnes présentes soient en possession d'un pass sanitaire valide, soit par la vaccination ou par un test, ceci jusqu'aux prochaines directives.

Madame Catherine Guex nous informe que le 28 septembre 2021 aura lieu à La Chaux un théâtre musical itinérant. C'est un camion qui se transforme en théâtre, le spectacle s'intitule « Ni Brel Ni Barbara ». Vous pouvez encore prendre des billets il reste de la place.

Pour les aînés, elle rappelle la sortie du Moulin de Sévery qui aura lieu le 6 octobre 2021, inscriptions auprès de Madame Nicole Blaser. Le repas de Noël est déjà agendé au mardi 7 décembre 2021.

En ce qui concerne le Noël des enfants de La Chaux, la Municipalité est toujours à la recherche d'idées pour apporter un peu de chaleur pendant cette période de fin d'année.

Que vont devenir nos classes ? Alors pour votre information, une nutrithérapeute, Madame Sylvie Depallens et un masseur thérapeutique, Monsieur Loïc Payraudeau vont installer leurs cabinets dans la classe du haut. Dans la classe du bas va s'installer un nouvel espace « Le Préau du Veyron » et elle laisse la parole à Madame Elsa Magnenat afin de présenter ce projet.

Madame Elsa Magnenat prend la parole. Elle explique que la classe du bas va être transformée en un lieu d'échange, de rencontre et de partage pour les gens de La Chaux. Pour ce projet, ils ont rejoint l'équipe de la bibliothèque. Ils vont essayer d'élaborer un programme gratuit pour tous les âges. Ce lieu sera ouvert plusieurs jours pendant la semaine et des bénévoles sont recherchés. L'ouverture se fera la 1^{ère} semaine de novembre avec une inauguration le 13 novembre 2021.

Monsieur Michel David donne une information concernant les économies d'énergie. Certaines allogènes (culot R7s) qui sont très gourmands en énergie et sont interdits dès le 1.9.21. Il y a un programme de subvention pour les éliminer et les remplacer. Il explique la procédure à suivre pour éliminer le luminaire et reste à disposition des gens pour des explications supplémentaires. Procédure disponible sur www.alledin.ch.

Monsieur Roland Moll demande si l'utilisation en est interdite. Monsieur Michel David répond que non mais qu'on ne trouvera plus d'ampoules à la vente.

Monsieur Cédric Dépraz nous parle de la sécurité informatique suite aux articles parus dans les journaux. A La Chaux, toutes les données sont stockées en Suisse par une société de sécurité.

Monsieur Pascal Rossy explique qu'après ces premiers 85 jours de nouvelle législature, il a beaucoup de plaisir à travailler avec ses collègues. Il y a des nouvelles idées, une nouvelle brochure La Chaux Info sur le modèle de celle qui était éditée à l'époque au début de la nouvelle législature sera bientôt distribuée. A l'intérieur, vous trouverez des informations sur des numéros de téléphone et des informations.

Madame Kadem Guex informe l'assemblée que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du PV par la secrétaire Madame Anne Moll. Monsieur Pascal Rossy ajoute que dès que le procès-verbal sera adopté l'enregistrement sera effacé.

Questions pour la Municipalité

Madame Déborah Riplinger demande des précisions pour le pass covid. Monsieur Pascal Rossy informe qu'ils ont reçu des directives fédérales. Si vous faites une séance sans un apéritif le masque est obligatoire. Si un apéritif est prévu après, il faut faire ressortir tout le monde et contrôler le pass covid.

Un 2^{ème} mail de la part du canton a été reçu pour toutes locations, les personnes qui consomment boissons, repas doivent avoir le pass covid. Que ce soit pour une société ou en privé, il y a l'obligation que le responsable ait bien contrôlé les pass et signer la liste de présence. La Municipalité a le droit de faire un contrôle pour voir si

tout a été respecté. Madame Déborah Riplinger informe que le paddock n'est pas une salle et qu'elle ne comprend pas pourquoi il faut le pass. Monsieur Pascal Rossy confirme que c'est un local loué à la population, que la cuisine est un endroit fermé donc pass covid obligatoire.

Madame Marie Gaillard pose une question toujours par rapport au pass covid. Si on donne un cours est-ce que c'est obligatoire ? Monsieur Pascal Rossy informe que normalement non mais la Municipalité a demandé au canton des précisions à ce sujet.

Madame Cosette Haenny demande pourquoi les personnes qui viennent au yoga ou à la gym n'ont plus le droit de se parquer au parking du bistro et doivent aller sur le parking de la déchetterie. Monsieur Pascal Rossy a demandé de privilégier le parking de la déchetterie mais n'a pas interdit.

Madame Estella Liniger demande si toutes les places de parking sont louées devant chez elle. Monsieur Pascal Rossy confirme que oui.

9. Divers et propositions individuelles

Madame Hélène Bolanz Rahm prend la parole en expliquant qu'elle a lu avec stupeur l'article du 24 heures et en est navrée, espère qu'on a compris sa démarche. Elle lit un courrier de clarification suite à l'article du 24 heures.

Madame Déborah Riplinger voulait encore remercier la municipalité ainsi que l'association La Chaux 2000 pour ces 3 jours magnifiques qu'ils ont partagé avec la population.

Elle remercie aussi pour les informations données pour le collège.

Pour les pages musicales, le prochain concert se déroulera le 1.10.2021.

Le Comité a beaucoup de plaisir à organiser et constate qu'il y a de plus en plus de gens du village qui viennent. Pour remercier la population, ils aimeraient tirer au sort 2 invitations par concert. Elle demande si ce serait possible d'avoir la liste des habitants mais la Municipalité répond qu'ils n'ont pas le droit de la donner c'est confidentiel.

Madame Kadem Guex remercie également la municipalité pour ces 3 jours de festivité.

Madame Tiziana Corset demande si la municipalité a prévu un aménagement pour les trottinettes, vélos et autres qui traînent vers l'entrée de la place de jeux. Monsieur Cédric Dépraz informe qu'il y aura quelque chose et que c'est en cours.

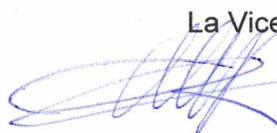
Monsieur Oscar Guex président de la Jeunesse remercie la Municipalité pour son soutien ainsi que les personnes venues le 31 juillet 2021 au tournoi de pétanque et au souper. Il y a eu environ 70 équipes pour le tournoi et environ 110 personnes pour le souper.

Monsieur Mathieu Besson comprend Madame Hélène Bolanz qui donne sa compréhension pour le mal qui a eu dans l'article.

Sans autre intervention, Madame Kadem Guex remercie l'assemblée pour sa présence.

La séance est levée à 21h03

La Vice-Présidente



La Secrétaire

